



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 451-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 143 000 \$
ET UN EMPRUNT DE 1 419 600 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX
NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-JOACHIM**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, ce qui suit :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 451-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 143 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 419 600 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-JOACHIM

Le Conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance extraordinaire du 6 juin 2024, à l'adoption d'un règlement portant le numéro 451-2024 décrétant une dépense de 2 143 000 \$ et un emprunt de 1 419 600 \$ pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Saint-Joachim

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la suite du présent avis. Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Joachim, ce 21^e jour du mois de juin 2024.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 5 décembre 2023 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 21^e jour du mois de juin 2024.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier